

CONDUIRE EN SITUATION DE HANDICAP

Selon votre handicap, vous serez dirigé par notre responsable formation vers les personnes compétentes.

Nous pouvons effectuer une évaluation, lorsque le handicap le permet, afin d'étudier les différentes possibilités et le volume de formation.

En nous contactant, vous pouvez obtenir les renseignements personnalisés gratuitement.

3 solutions vous seront proposées :

1. votre handicap ne nécessite pas de véhicule spécialement aménagé, nous **pouvons assurer votre formation** .
2. votre handicap nécessite un aménagement spécifique mais vous ne savez pas lequel : **nous vous dirigerons vers la personne responsable de la DDT déléguée à la sécurité routière.**
3. votre handicap nécessite un véhicule spécialement aménagé : **nous vous dirigerons vers l'auto-école adaptée.**

En premier lieu nous vous invitons à consulter le site gouvernemental ci-dessous :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-lusager/reglementation-liee-au-handicap>

